

DIBOUT!

Journal officiel du STEG-UTG
Syndicat des Travailleurs de
l'Education en Guyane
Union des Travailleurs Guyanais
40 avenue Digue RONJON, 97300 Cayenne
steg.utg@gmail.com

STEG-UTG



DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

Page 1. Appel à la grève du 5 décembre 2024, Mais que se passe-t-il au rectorat ?

Page 2. Saint-Laurent : eau non potable, Déménagement de la DEC repoussé à mars 2025

Page 3. La guerre des réseaux sociaux, Formations syndicales

Page 4. Demande de congé pour formation syndicale, Bulletin d'adhésion

Dario ANATOLE, Secrétaire Général, Professeur d'Éco-Gestion à Kourou.

Anaelle METZGER, Secrétaire Générale Adjointe, Professeure des écoles à Saint-Laurent du Maroni.

Cindy POLLUX, Trésorière, Professeure de créole à Saint-Laurent du Maroni.

Laure LOUISE, Trésorière Adjointe, Titulaire remplaçante à Cayenne/Saül.

Leila SOULA, Secrétaire Administrative, DDFPT à Saint-Georges de l'Oyapock.

Christophe SAINTE-LUCE, Secrétaire chargé de l'enseignement du privé, Professeur d'histoire-géographie et EMC à Matoury.

Marie-Louisa BINTOUL Secrétaire Adjointe chargée de l'enseignement du privé, Professeure des écoles à Matoury.

Nathalie DRELIN Secrétaire Adjointe chargée de la formation, Professeure des écoles à Cayenne.

Bruno NIEDERKORN Responsable en Communication, Professeur de Lettres histoire à Cayenne.

Déborah BONETT Responsable Adjointe en communication, Professeure Génie textile et cuir à Cayenne.

Tu veux contribuer à la rédaction du Dibout ? Écrire un article, un poème, une production d'élève, partager un projet de classe, une illustration, une problématique... Contacte-nous par mail : Steg.utg@gmail.com

APPEL À LA GRÈVE DU 5 DECEMBRE 2024

En tant de syndicat local, que demande le STEG-UTG pour l'éducation en Guyane ?

Les grèves nationales sont importantes pour la gestion générale de nos carrières, malheureusement les décisions qui se prennent au national ne prennent jamais en considération les départements d'autres-mers. Par exemple : nos langues régionales ne sont toujours pas ratifiées par la France, le dédoublement des classes a renforcé les inégalités entre les communes de l'intérieur et celles du littoral étant donné le peu de ressources humaines que nous possédons, les normes de constructions ne sont absolument pas adaptées à notre environnement et aux budgets de nos collectivités, le système de mutation ne prévoit pas de priorité aux personnels locaux etc.

C'est pourquoi le STEG-UTG essaie toujours de s'atteler à mettre en avant des revendications locales telles que :

- l'embauche d'une trentaine d'agent administratif au rectorat pour la gestion du personnel de l'académie de Guyane
- le respect du protocole pour la sécheresse, eau non potable et coupures d'eau
- la régularisation de tous les élèves et étudiants sans papiers
- la mise en place d'une prime d'indemnité conséquente de sujexion pour le personnel qui travaille dans les communes enclavées
- l'arrêt des licenciements et non renouvellements abusifs des locaux
- la formation et l'accompagnement des personnels contractuels

Pour une école qui nous ressemble, plus juste et plus solidaire, nous invitons l'ensemble du personnel de l'éducation nationale à se mobiliser le 5 décembre 2024, mais aussi à rejoindre un syndicat qui porte des revendications locales.

MAIS QUE SE PASSE T-IL AU RECTORAT ?

Le STEG-UTG a tenu 2 heures d'informations syndicales au rectorat en octobre puis en novembre afin de rencontrer le personnel administratif qui est en grande souffrance depuis quelques années et malheureusement leurs conditions de travail se détériorent de jours en jours. En effet, le rectorat carbure aux burn out, aux démissions, aux changements d'équipes et surtout au « grand remplacement ».

Les personnels les plus en souffrance sont les gestionnaires, en sous-effectif. Un gestionnaire en Guyane gère près de 600 personnels, contre environ 200 à 300 en Guadeloupe. Il tourne à plus de 40H hebdomadaires, sans primes, sans rémunération d'heures supplémentaires, sans possibilité de récupérer ses heures puisqu'aucun remplacement n'est prévu en cas d'absence et sans politique d'évolution de carrière. Même pendant leurs congés, ces agents font du télétravail. Ils subissent une pression énorme de la part du personnel qu'ils gèrent mais aussi de leur hiérarchie. Vous l'aurez tous remarqué, l'équipe change régulièrement, beaucoup d'erreurs sur les documents administratifs, sur les fiches de paies, difficultés à joindre un interlocuteur au rectorat et même lorsque l'on en a un, le problème tarde plusieurs mois voir années avant d'être résolu.

Malgré la mobilisation générale en intersyndicale du 5 décembre 2023, l'ambiance délétère qui planait déjà en cette période reste la même aujourd'hui dans les locaux du rectorat. Le constat est donc alarmant, inhumain et intolérable aux vues de toutes les doléances et demandes portées à la hiérarchie le 5 décembre dernier. L'UTG, syndicat de lutte, est souvent décrié par ses méthodes de rapport de force, en revanche nous constatons par expérience et dans l'histoire que ce sont ces méthodes qui ont toujours abouties dans le système colonial dans lequel nous nous trouvons.

Le STEG-UTG ne reste pas sourd à l'appel au secours de ce personnel qui rappelons-le est l'un des moteurs principal de Notre Institution. Le bien-être du personnel administratif a un impact conséquent sur le personnel dans les écoles. La peur et l'individualisme ne doivent plus être au rendez-vous, c'est ce qui contribue à la détérioration de toutes les avancées sociales obtenues par les syndicats. Une mobilisation forte et solidaire est indispensable.

Collègues, syndiquez-vous et surtout MOBILISEZ-VOUS. Le syndicat c'est VOUS ! Affaire à suivre...!

SAINT-LAURENT : EAU NON POTABLE

Le 8 novembre la municipalité de Saint-Laurent du Maroni informe ses administrés de la non potabilité de l'eau dû au bisseau salin pour la période du 13 au 19 novembre 2024. L'eau du robinet est donc considérée comme boisson impropre à la consommation. Quelle est la réaction du rectorat ? Le lundi 11 novembre un communiqué de presse sort, il apparaît sur les réseaux sociaux. Aucune communication sur nos boîtes mail académiques. Whatsapp est-il devenu la nouvelle messagerie professionnelle ?

Le STEG-UTG a pris ses responsabilités en sortant un communiqué dénonçant les conditions d'accueil inacceptables et dangereuses des élèves et du personnel en l'absence d'un protocole, de consignes et en raison des nombreuses coupures d'eau que subit l'ensemble de la commune depuis plusieurs jours. L'ensemble des établissements ouvre tout de même le mardi 12 novembre sans consignes du rectorat avec une propagande qui circule pour les familles les encourageant à amener leurs enfants à l'école. Advienne que pourra le tout est de FONCTIONNER.

Le protocole EAU n'est sorti que le 14 novembre et n'a pas été transmis à tous. On apprend sa sortie encore une fois sur les réseaux. Le STEG-UTG a fait le tour de plusieurs établissements afin de voir comment le plan avait été appliqué. Bien évidemment le vendredi 15 novembre, le protocole n'était absolument pas appliqué dans les établissements. Le protocole prévoyait des affichages, un balisage ou encore la coupure de l'arrivée d'eau. Beaucoup de personnels n'avait pas connaissance de l'existence d'un protocole.

Il est prévu un nouveau pic salin du 29 novembre au 7 décembre, nous invitons donc tous les collègues à remplir le registre de sécurité si le protocole n'est pas respecté. Le STEG-UTG déplore le manque de communication du rectorat ainsi que le manque d'anticipation. Le personnel est laissé pour compte et est mis en danger. L'information est confisquée au détriment de la santé du personnel et des élèves.

La situation sanitaire de Saint-Laurent du Maroni ainsi que des communes enclavées est trop souvent prise à la légère par les représentants de l'État. Le rectorat a fait le choix de ne pas trouver de solution urgente à la problématique et a choisi une communication bâclée. Nos élus locaux ont fait le choix de mettre sciemment nos élèves en danger pour parfaire aux exigences du gouvernement français : l'école est obligatoire, scolarisez quels qu'en soient le prix et les conditions !

La question de l'évolution statutaire est chaque jour de plus en plus vitale pour la population guyanaise qui souffre du syndrome « méditerranéen ». Toutes les problématiques qui touchent la Guyane sont quotidiennement minimisées par nos colonisateurs.



DÉMÉNAGEMENT DE LA D.E.C. REPOUSSÉ À MARS 2025

La mobilisation se poursuit à la Division des Examens et des Concours. Depuis 11 mois, depuis le débrayage des personnels de la DEC en janvier 2024, un rythme régulier de HMIS est mis en place avec l'ensemble du personnel et le Secrétaire Général de l'académie pour faire le point et suivre les demandes des collègues. Le bâtiment de la DEC a été reconnu inapte et insécurisé à recevoir des travailleurs en l'état. Le rectorat a donc été dans l'obligation de trouver une solution.

À l'heure où nous écrivons, le SG nous dit finaliser pour le rectorat la location d'un bâtiment quasi neuf. Il a été retenu 3 millions d'euros pour cette opération qui comprend la rénovation de l'actuel local pendant environ 3 ans. La surprise a été d'entendre le retour dans les locaux actuels réhabilités. Quoiqu'il en soit, ce déménagement devrait enfin avoir lieu en mars 2025, en impactant le moins possible les missions de la DEC. Ce serait déjà une sacrée victoire pour les collègues.

Cessons de véhiculer des messages pessimistes comme «ça ne sert à rien, rien ne va changer» car comme vous le voyez, tout est possible lorsqu'on se mobilise tous ! DEC Rectorat : vers une victoire des personnels !

LA GUERRE DES RÉSEAUX SOCIAUX !



Les camarades de l'UTG mairie de Saint-Laurent sont entrés en grève illimitée le mercredi 20 novembre 2024. De nombreux services sont mobilisés (technique, sport, écoles, état civil, ciap etc.), soit plus d'une centaine de grévistes. Ils dénoncent des inégalités de traitement salariales, le non-respect du protocole de fin de grève de 2023 et de nombreux dysfonctionnements au service des ressources humaines.

Suite à l'annonce de leur grève, la mairie a sorti un communiqué de 4 pages, puis un de leurs élus a manifesté aux médias son incompréhension de la grève, ensuite ils ont sortis des diapos explicatives sur le droit de grève. Le syndicat fait l'objet de nombreuses attaques de la part de la mairie qui communique une propagande sur les réseaux sociaux laissant penser à la population et aux autres agents que leur grève n'est pas légitime. C'est un grand sketch qui se joue aux yeux du public. La mairie refuse sciemment d'entamer des négociations et réclame des excuses publiques de la part du syndicat qui a remis en cause les compétences de certains responsables.

Parmis les reproches que fait la mairie au syndicat, il y a la participation active des représentants syndicaux de l'UTG mairie de Cayenne. Hors, il faut savoir que l'UTG est une centrale syndicale qui fonctionne en interprofessionnel. Nos instances et nos statuts sont régis par ce fonctionnement solidaire. L'interprofessionalisme de l'UTG est un processus historique qui provient de sa création dans les années 30 et qui nous l'espérons perdurera toujours. C'est aussi ce qui fait la force de notre syndicat et qui nous permet d'être le syndicat majoritaire de la Guyane.

La mairie a aussi sous entendu que les camarades menaçaient et intimidaient le personnel non grévistes. Hors, lorsqu'on voit son patron crier sous tous les toits la non légitimité d'une grève au travers de publications quotidiennes, on se demande vraiment qui menace qui ? Pour le STEG-UTG il n'y a pas de grève illégitime. Le personnel exige toujours des améliorations de leurs conditions de travail et les patrons négocient toujours au rabais leurs demande, c'est le jeu du capitalisme que nous sanctionnons fermement. Un agent qui travaille, contribue à la société, doit pouvoir le faire dans les meilleures conditions pour être fonctionnel et doit être rémunéré correctement. Sachez qu'en 1996, lors des émeutes pour l'obtention du rectorat, l'UTG est accusé de terrorisme. Les mobilisations populaires étaient-elles illégitimes ? Préparons-nous déjà à nous remobiliser pour avoir notre DRFIP, car pour le moment nous ne gérons que le bâtiment et non les finances.

Le STEG-UTG apporte tout son soutien au personnel de la mairie de Saint-Laurent et invite tous les collègues à leur prêter main forte en passant sur le piquet de grève (mairie ou service technique), en partageant leur communication ou en participant à leur caisse de grève (0694455613).

FORMATIONS SYNDICALES

Intitulé de la formation	Date	Demande a effectuer au plus tard le	Lieu	Public concerné
Mieux connaître le STEG-UTG	Vendredi 24 janvier	Vendredi 20 décembre	Saint-Laurent	Ouvert à tous
	Vendredi 31 janvier		Cayenne	
Mouvement intradépartemental	Vendredi 28 mars	Vendredi 28 février	Cayenne	
			Saint-Laurent	

*Stagiaire, titulaire, contractuel, AED, AESH, ILM, agent administratif, syndiqué ou pas, salarié du privé, tout personnel de l'éducation nationale : **TU AS DROIT À 12 JOURNÉES DE FORMATIONS SYNDICALES PAR AN, RÉMUNÉRÉES SUR TON TEMPS DE TRAVAIL** ! Pour t'inscrire contacte-nous par mail steg.utg@gmail.com*

Tes représentants	Public	Privé
Secteur Ouest/Haut maroni	Anaelle METZGER 0694 22 28 16 Cindy POLLUX 0694 45 76 85	Christophe SAINTE-LUCE 0694 48 81 59 Georges PINDARD 0694 13 28 07 Marie-Louisa BINTOUL 0694 42 44 78
Secteur Kourou	Dario ANATOLE 0694 96 99 42	
Secteur Littoral	Bruno NIEDERKORN 0694 42 11 55 Laure LOUISE 0694 92 18 52	
Secteur Est	Leila SOULA 0694 41 97 07	

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

Employeur : À l'attention de
Domiciliation :

Noms & Prénoms :
Établissement ou service :
Adresse de l'établissement :
Fonction :

Objet : Demande de congé de formation syndicale

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter (dates).....

conformément prévues au décret n°84-474 du 15.6.84, 7° de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (fonctionnaires) et article 2 de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 (non-titulaires) et des articles L2145-1 à L2145-13 du Code du Travail (salariés du privé) en vue de participer à une formation syndicale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à, le Signature :

BULLETIN D'ADHÉSION

Noms : Prénoms:
Adresse:
E-mail: Tél.:
Établissement :
Fonction :
Année civile : (Du 1er janvier au 31 décembre)

Catégorie (cocher) :

Aggrége/Hors classe	Titulaire, Personnel Cat.A	Non titulaire/Stagiaire	Personnel Cat.B et C, AESH, AED et ASEM	Retraité	Sympathisant
130€	120€	70€	60€	50€	Dons au choix

Mode de paiement (cocher) :

- Espèce
- Chèque à l'ordre du STEG-UTG
- Virement (FR76 1027 8053 3000 0424 6554 507 Crédit Mutuel)

(Le règlement annuel en plusieurs fois est possible)

Bulletin et règlement à transmettre à un représentant du syndicat ou par mail si virement.

Fait à le

Signature :